



Paris, le 28 mai 2025

Déclaration liminaire **Comité Social d'Administration de la PJJ**

Madame la présidente,

Le 12 mai dernier, la CGT PJJ vous renvoyait que le dialogue social était bien malmené. L'absence de transparence est malheureusement une habitude pour cette administration qui ne partage et ne rend plus compte de rien aux organisations syndicales.

Votre conception du dialogue social se cantonne à de simples présentations de documents sans intérêts, sans sens réel pour les missions et les conditions de travail, sans réelle prise en considération des observations et des avis des organisations syndicales, voire des professionnels de terrain.

Nous vous avons déjà alerté il y a deux ans : la quantité ne fait pas la qualité.

Pour illustrations : un plan d'action qui est au point mort après que l'intersyndicale ait sollicité la transparence sur les chiffres réels des effectifs de la PJJ, un chantier pour repenser le milieu ouvert dont l'intitulé donne déjà des orientations que vous souhaitez prendre, une négociation sur la pénibilité et le travail de nuit qui ne reste qu'en surface sans traiter les sujets de fond, ou encore les droits syndicaux que vous restreignez petit à petit au prétexte d'une soit disant harmonisation ministérielle...

Seul l'affichage semble compter ! Votre gestion de notre administration ne répond qu'aux lubies politiques qui dégradent le service public et qui répond aux logiques libérales et capitalistes favorisant la montée de l'Extrême droite.

Ce repli de CSA, en est encore une triste illustration.

Les délais et les obligations réglementaires ne sont pas respectés avec des procès-verbaux datant de 2023 et de mars 2024. Nous vous avons déjà signalé ce dysfonctionnement. Ce retard, contraire aux textes de lois en la matière imposant un délai d'un mois, interroge : quelles sont les causes précises de ces retards ? Quels moyens sont mis en place pour les corriger ?

Nous exigeons la régularité des échanges et le respect des procédures, sans quoi cette instance perd toute crédibilité.

S'agissant de la Charte de déontologie, nous vous avons déjà renvoyé qu'elle était insuffisante, à plusieurs reprises et encore lors du premier tour de ce comité social d'administration. Mais malgré nos recommandations, vous vous obstinez à nous présenter le même document sans aucune modification. Qu'espérez-vous donc de nous ?

Cette charte reste profondément déséquilibrée en faisant peser des obligations unilatérales, sans reconnaître les contraintes ni garantir les droits. Cela confirme surtout votre intention de rappeler les devoirs pour mieux renvoyer nos collègues en disciplinaire.

Tant que cette charte ne reconnaîtra pas la complexité du terrain et les responsabilités de l'administration, la CGT PJJ s'y opposera.

Sur la déconcentration des sanctions du 1er groupe, malgré notre demande de retrait de ce projet, nous constatons qu'il est encore soumis à notre avis. Sans surprise, nous maintiendrons notre opposition à ce texte.

Vous ne répondez pas non plus à notre demande de transmission d'une communication détaillée sur les conséquences concrètes du budget et des récentes annulations de crédits. Cette transparence vous la devez aux organisations syndicales mais vous la devez aussi à tous les professionnels puisque ces arbitrages auront nécessairement un impact sur les services, les recrutements et les conditions de travail.

CGT PJJ – case 500 – 263, rue de Paris - 93514 Montreuil Cedex

Tél. Portable : 06 33 33 02 50

E-mail : national@cgtppj.fr – Site internet : www.cgtppj.org – Facebook : CGT PJJ – Instagram : CGT PJJ

Enfin, alors que la proposition de loi Attal visant à « Restaurer l'autorité de la justice à l'égard des mineurs délinquants et de leurs parents » a entre temps été adoptée en dernière lecture par le Parlement, vous n'avez même pas pris la peine de mettre à jour les documents. Cela est plus que révélateur de cette consultation sans plus aucun intérêt à ce stade.

Cette réforme méprise le principe fondamental de primauté de l'éducatif et aura des conséquences irréversibles sur la prise en charge, ainsi que sur les conditions de travail. C'est pourquoi vous devriez vous aussi vous y opposer au lieu d'être au service d'une idéologie sécuritaire et répressive.

Nous le réaffirmons, la justice des mineurs n'a pas besoin d'une nouvelle réforme, elle a surtout besoin de moyens, afin que les missions puissent être assurées pleinement et correctement. A l'inverse, vous entretenez l'inertie, vous retirez des moyens humains et vous affaiblissez notre service public. Pour preuve, les suppressions de postes que vous tentez de dissimuler après avoir déjà affaibli de nombreux services l'été dernier.

Après s'être assurée de la saisine du Conseil Constitutionnel, la CGT PJJ par le biais de la contribution extérieure, se mobilisera encore pour faire obstacle à cette loi et à ces dispositions les plus dangereuses.

Madame la présidente, alors que votre nouvelle demande de mobilité a encore reçu un avis défavorable, et parce que tout démontre que n'avez pas votre place à la tête de cette administration, comme nous vous le demandons depuis presque un an, démissionnez.